

# RAPPORT DU MAIRE

## États financiers 2023

---

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, en cette séance ordinaire du conseil municipal du 7 octobre 2024, je fais rapport aux citoyennes et citoyens de la municipalité de Saint-Valérien des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, tels que vérifiés par la société de comptables professionnels agréés Raymond Chabot Grant Thornton, (s.e.n.c.r.l.).

L'exercice financier 2023 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 190 480 \$, résultant de revenus de fonctionnement de 1 961 185 \$, moins les charges de 2 227 693 \$ plus les éléments de conciliation de 456 988 \$, tel qu'audité par le vérificateur externe. Ceci correspond à un léger surplus de 8,6% comparativement aux charges.

Le détail des charges après ventilation de l'amortissement est :

- Administration générale : 337 623 \$
- Sécurité publique : 259 725 \$
- Transport : 798 014 \$
- Hygiène du milieu (eaux usées, matière résiduelle) : 305 070 \$
- Santé et bien-être : 2 967 \$
- Aménagement, urbanisme et développement : 139 282 \$
- Loisirs et culture : 283 676 \$
- Frais de financement : 101 336 \$

La dette à long terme à la charge de la municipalité s'élève à 410 479 \$ soit une baisse d'environ 66 400 \$ comparativement à 2022. Il y a aussi une dette de 1 399 170 \$ à la charge du gouvernement du Québec. Cette dette, incluant les intérêts, est remboursée graduellement par le gouvernement.

Tel que précisé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Rémunération des élus

Comme le prévoit l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici la rémunération et l'allocation de dépense annuelles attribuées aux membres du conseil municipal pour l'année 2023 :

- La rémunération du maire a été de 8 236 \$ et l'allocation de dépenses 4 118 \$.
- La rémunération de chaque conseiller a été fixée 2 745 \$ et l'allocation de dépenses à 1 373 \$.

Un règlement établissant une rémunération additionnelle pour toute présence à différents comités (20\$ ou 30\$ par réunion, dépendamment du type de comité) est en vigueur.

Outre cette rémunération, le maire (et/ou son remplaçant) a reçu à titre de membre du conseil des maires et de préfet suppléant de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette une rémunération annuelle de 6 421 \$ et une allocation de dépenses de 2 265 \$

## Faits saillants 2023-2024

---

- La construction du centre de la petite enfance *La Forêt Boréale* s'est terminée au cours de l'année 2024 et les petits profitent de leurs nouveaux locaux depuis la fin du mois d'août. L'inauguration officielle aura lieu au cours des prochaines semaines.
- L'OBNL du Centre communautaire ainsi que l'ensemble des organismes de Saint-Valérien et leurs bénévoles ont été des plus actifs. Soupers communautaires, ateliers de cuisine collective, activités à la bibliothèque, ateliers d'art textile du Cercle des fermières, danse en ligne, Pickleball et conditionnement physique ne sont que quelques-unes des activités qui ont lieu régulièrement.
- La municipalité poursuit sa participation aux *Ateliers des savoirs partagés (ASP)* en partenariat avec les municipalités de Petit-Saguenay et de Saint-François-de-Sales. Le projet des ASP est une démarche de mobilisation citoyenne visant la vitalisation des milieux ruraux par l'implication des communautés et du milieu de la recherche dans un processus d'innovation sociale.
- En collaboration avec Moisson Rimouski-Neigette, les bénévoles du Centre communautaire ont veillé à la distribution de paniers alimentaires. Plus de 20 familles de notre communauté ont pu en bénéficier.
- Le conseil municipal a implanté le certificat de loisirs afin de pouvoir maintenir l'entente de loisirs avec la Ville de Rimouski, permettant ainsi à nos citoyennes et citoyens d'avoir accès aux infrastructures de loisirs de la Ville de Rimouski (complexe Glaces et piscine, camp de jour et autres) au tarif résident.
- Les travaux de voirie ont consisté principalement à de l'asphaltage, la réparation de quelques ponceaux, l'installation de signalisation et au rechargement en gravier des routes non-pavées, en plus de l'entretien régulier et du déneigement.

## Projets 2025

---

### **Bureau municipal**

En plus de ses activités régulières, la municipalité procédera à la rénovation du bureau municipal afin d'améliorer son efficacité énergétique.

### **Compostage**

Des démarches se poursuivront afin de faire l'acquisition de bacs de compostage pour les citoyens en milieu rural.

### **Centre communautaire**

Nous poursuivons les démarches avec nos partenaires afin que l'ancien local de la pouponnière soit utilisé comme local de services de proximité pour les personnes âgées (vaccination et autres). De plus, grâce à l'obtention d'une aide financière de 100 000 \$ ne nécessitant aucun investissement financier de la municipalité, nous ferons des travaux d'aménagement extérieur au pourtour du Centre communautaire.

### **Travaux de voirie**

En collaboration avec la MRC, la municipalité va continuer ses démarches dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) afin d'accroître les aides financières gouvernementales associés à l'entretien de notre réseau routier.

*Robert Savoie, maire*

Municipalité de Saint-Valérien